

Émetteur:

CMA

Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

Référence : CO2306-0019 (Gare Aulnay pose/Contrat 2023-18 Chantier
n° 202001 - Marché 2020PN001) / 16/06/2023

EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS

Monsieur Paul SOUCHON
19 Rue Mozart
CS 70030
92587 Clichy Cedex
Numéro TVA: FR75403291586

Intervention faux plafond de septembre à novembre 2023 et revêtement façade de mars à juillet 2024 SOUS RÉSERVE d'une CDE sous 1 mois

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
<p>FAUX PLAFOND Mise en place des mailles PC-Omega 1550 inox fournies directement par GKD dans des cadres inox . Soit 1804 unités La prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reception des mailles GKD déjà pliées en atelier, la soudure et la mise en place des mailles sur les cadres inox • La fourniture et confection des cadres inox suivant plan joint 	20%	155,92	1804	u.	281 279,68
<p>Pose des cadres de mailles PC-Omega 1550 inox sur les structures primaires existantes. Soit 1804 unités La prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prototypes • La mise en place des mailles inox compris dans le lot faux plafond : Espace voyageur (Quai, mezzanine etc...), sous face des débords de dalle, Bt Connexe sur jardin Nord & Sud, remontée verticale niveau Q3 de 1,1 m de hauteur et les jouées verticales de 0,40 de hauteur et de 1,5 m de hauteur le tout pour 1801m² de mailles PC-Omega 1550 surface apparente. • La mise en place des cadres de maille sur la structure primaire existante. • Soit 1804 cadres soit 1967m² apparent et 1947 avec plis de maille. • Environ 80% des cadres avec un principe de d'ouverture basculant comme indiqué au CCTP et y compris les découpes • La coordination pour l'interface entre la structure primaire et les cadres afin de déterminer les besoins en percement sur la structure primaire pour fixer nos cadres. • Les études et plans nécessaires à faire comprendre et valider notre prestation. • La réception et vérification de la sous structure avant intervention. • Le DOE et autres formalités administratives • La gestion du groupement d'entreprises • L'accès à l'ouvrage par une nacelle ciseau (si nécessaire, autres moyens d'accès comme échafaudage ou platelage mutualisés à déterminer) <p>La prestation ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des panneaux de maille PC-Omega 1550 avec plis découpés à dimension de chez GKD • Le stockage des caisses de maille sur site et l'approvisionnement à pied d'œuvre des mailles et engins de levage ou des échafaudages. 	20%	70,96	1804	u.	128 011,84

<ul style="list-style-type: none"> • Le compte prorata • La structure primaire et les supports verticaux de cette structure • Les réservations par des trous oblongs sur la structure primaire • Le réglage de l'altimétrie de la structure primaire qui déterminera celle du faux plafond 					
Voir plan des limites de prestation du 16/08/2022					
Pose de maille en façade extérieur	20%	314 540,00	1	FO	314 540,00
REVÊTEMENT MURAL Mise en place des mailles Omega Divergence en inox fournies directement par GKD et installation tendue en point haut, bas et intermédiaires. Soit 2113 m ² en 171 types de panneaux différents. Soit 148,86€ le M2 La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Prototypes • Le levage et la mise en place des mailles en façade en panneau d'environ 1,350m x 5,500m (171 types différents panneaux) le tout pour 2113 m² de mailles Omega Divergence suivant CCTP • La mise en place des Tensiomesh et les réglages de tension dans la maille • Les moyens de levage des mailles • La coordination pour l'interface entre la structure primaire et principalement les indications de positionnement de hautes cornières basses afin de déterminer les besoins en percement pour accueillir nos fixations • Plus-value mise en œuvre des rampants • Plus-value découpes et percements • Les études et plans nécessaires à faire comprendre et valider notre prestation • La réception et vérification de la sous structure avant intervention • Le DOE et autre formalités administratives • La gestion du groupement d'entreprises • Les prototypes réclamés au CCTP faux plafond et façade dans la limites des prestations à notre lot. • Les plans • Les notes de calcul et justificatifs nécessaires • Tensiomesh 					
<u>La prestation ne comprend pas :</u> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des panneaux de maille Omega Divergence et les Tensiomesh de chez GKD • Le stockage des caisses de maille sur site et l'approvisionnement à pied d'œuvre des mailles et des engins de levage ou échafaudages. • Le compte prorata • La structure support, cornières, plinthes, tubes intermédiaires et autres éléments de fixation, les T entre panneaux • Les réservations par des trous oblongs sur les cornières • Le réglage de l'altimétrie des cornières qui déterminera la position des panneaux de maille 					
Voir plan des limites de prestation du 16/08/2022					
Assurance décennale nominative non comprise	20%	0,00	1	u.	0,00
Les prix pour la partie fourniture seront révisables suivant la formule que vous nous avez transmise soit :	20%	0,00	1	FO	0,00
$P_m = P_0 * (0,15 + ((0,85 * (L_m / L_0) + 0,15 * (I_m' / L_0'))))$ Pm = prix à la date de facturation P0 * = prix de son devis définitif LM = BT01 à la date de facturation L0 = BT01 à la date de son devis définitif Im' = BT07 à la date de facturation LO' = BT07 à la date de son devis définitif					

--	--	--	--	--	--

Conditions de règlement: Conditions de règlement suivant devis

Total HT	723 831,52
Total TVA 20%	144 766,31
Total TTC	868 597,83

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis
 Adresse: CIC PERTUIS
 PLACE DU 4 SEPTEMBRE
 84120 PERTUIS
 Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN